

**Avis n° 2023-21 du CSRPN Occitanie**  
relatif à la validation de 37 bordereaux ZNIEFF mis à jour  
dans le cadre de l'inventaire en continu

Vu l'article L.411-5 du Code de l'environnement ;

Vu la méthodologie d'inventaire en continu des ZNIEFF d'Occitanie validée par le CSRPN le 27 septembre 2021,

Vu les 50 bordereaux ZNIEFF actualisés par le secrétariat scientifique et technique de l'inventaire du patrimoine géologique ;

Vu la consultation électronique du GT Connaissance du CSRPN du 27 juin au 19 juillet 2023 ;

Vu le vote électronique du CSRPN du 22 au 30 septembre 2023,

Le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel valide l'actualisation des bordereaux pour les ZNIEFF suivantes :

Département	Numéro	Libellé
81	730010110	Côteaux secs du Travers de Gamanel, du château d'Arpelle et de la butte Saint-Loup
31	730010253	Marais de Beaupuy et prairies humides de la Sausse
82	730010545	Vallée de Saint Symphorien
31	730011045	Massif forestier du Mont-Jammes
31	730011094	Massif du Burat-Bacanère
31, 65	730011099	Massifs du Luchonnais et du Larboust
31	730011402	Landes, pelouses sèches et marnes de Biroulière et des Côtes de Couscouil
65	730011485	Vallée d'Aulon et soulane de Vielle-Aure
65	730011627	Versant est du Gabizos
65	730011629	Hautes vallées des Gaves d'Arrens et de Labat de Bun
65	730011894	Montagne des Quatre Véziaux, Montarrouye et Gaoube
9	730011923	Massif de Tabe - Saint-Barthélémy
09, 66	730012138	Vallée et bassin versant de l'Oriège
82	730030198	Causse sud de Bruniquel, basse vallée de la Vère et falaises de Combe Male
46, 82	730030200	Prairies humides de Labarthe
82	730030233	Retenue de Léojac-Génébrières
82	730030250	Vallée du lac du Gouyre
46	730030264	Prairies naturelles de la vallée de la Tourmente
46	730030287	Prairies naturelles de la vallée de la Lupte
46	730030293	Pelouses sèches et prairies naturelles de Traverses et Pech Lugol
31	730030394	Prairies de l'aérodrome de Toulouse-Lasbordes

32	730030418	Complexe de zones humides du Gachat
31	730030453	Coteaux du ruisseau des Rotis et de Vaux
31	730030487	Le Touch et milieux riverains en aval de Fonsorbes
34	910001016	Etang de l'Estagnol
34	910006420	Marais du Boulas et salins de Villeneuve
34	910006987	Marais de la Grande Maire et Prés des Aresquiés
48	910007361	Lac de Saint-Andéol
48	910007406	Tourbières du versant sud du Mont Lozère
48	910007419	Corniche du Causse Méjean de Florac à Grattegals
34	910008354	Pelouses des Cresses
34	910009281	Tourbière de la Gorge
34	910009569	Collines de Nissan
30	910011817	Plaine de Camellié
30	910011832	Rocher du Mas du Pont
30	910011840	Pelouses de Camp Gourens
34	910015977	Plateau de Vendres

Toulouse, le 2 octobre 2023

La présidente du CSRPN Occitanie



Magali Gerino